

MÉMOIRE
de la Fédération des commissions scolaires du Québec

sur l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative
dans une perspective d'éducation pour l'inclusion

Sollicité par le Conseil supérieur de l'éducation
dans le cadre de l'élaboration du rapport 2010
sur l'état et les besoins de l'éducation

Novembre 2009



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Document : 6760

Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon,
C. P. 10490, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7
Téléphone : 418 651-3220
Télécopieur : 418 651-2574
Courriel : info@fcsq.qc.ca
Site : www.fcsq.qc.ca

Note : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	5
Question 1	7
Question 2	11
Question 3	15
Question 4	19
Conclusion	23

PRÉSENTATION

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a pour mission de promouvoir l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. Elle représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec et la Commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. La Fédération produit notamment, à la suite de consultations auprès de ses membres, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre des positions sur des projets concernant le système public d'enseignement.

Le présent document est adressé au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui a lancé un appel de mémoires dans le cadre de l'élaboration de son rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation. Plus spécifiquement, le CSE porte sa réflexion sur « l'éducation pour l'inclusion » en s'interrogeant « sur les leviers et les obstacles relatifs à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite, et ce, sous l'éclairage des principes de l'éducation pour l'inclusion ».

Le questionnement du CSE s'inscrit directement dans les zones de préoccupations de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ). En effet, depuis plusieurs années, elle est interpellée par l'ensemble des acteurs du réseau scolaire sur l'intégration massive des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe régulière. À cet égard, de nombreux courants de pensée s'affrontent. Des groupes de pression se sont formés, tous se réclamant d'un engagement envers l'accès à la réussite de ceux éprouvant des besoins particuliers.

Certaines tendances semblent cependant émerger. Faire de l'école un lieu propice à l'acceptation de la « différence », de l'accueil de l'autre, de l'apprentissage de la tolérance, de la découverte de l'inconnu, des complémentarités et du dépassement de soi, semble rejoindre les convictions de bien des intervenants. Préparer le jeune à vivre en société, à y apporter une contribution positive, à développer ses talents et son autonomie; faire en sorte que les savoirs essentiels soient transmis et que les compétences nécessaires pour réussir une vie en société ou pour répondre aux exigences des emplois ou des études supérieures soient maîtrisées, sont des finalités retenues par l'ensemble des intervenants. Cependant, au quotidien, elles soulèvent divers enjeux que nous présenterons à travers nos commentaires sur les questionnements du CSE.

QUESTION 1 :

Dans votre domaine d'intervention, quels sont les principaux obstacles à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite éducative que vous observez?

Les commissions scolaires sont mobilisées depuis fort longtemps en faveur d'un accès pour tous à l'éducation et à la réussite éducative. Leurs plans stratégiques sont animés directement par les besoins exprimés par leurs écoles et leurs centres et tiennent compte des orientations et objectifs déterminés par la ministre. Dans cette perspective, les milieux sont engagés en faveur de la réussite éducative et de la réussite scolaire; ils sont soucieux d'ajuster en conséquence leur offre de service. Certaines conditions doivent, cependant, être signalées comme étant déterminantes dans cette volonté claire d'accès à l'éducation et à la réussite éducative.

Complémentarité des rôles

Un bon nombre d'intervenants suppose une multiplicité de rôles qui doivent être à la fois complices et complémentaires. Mais on note aussi la présence de personnes membres de corporations professionnelles qui ont déjà des idées bien arrêtées sur les solutions à apporter et qui connaissent peu la réalité du monde scolaire. Le travail « en silo » existe depuis toujours et les divers contrats de travail cultivent encore une approche corporative qui s'oppose à l'approche novatrice spécifique, adaptée et collégiale du plan de service à offrir aux élèves. Pour les diverses catégories de personnel, les descriptions de tâches rigides ou les contrats de travail minutés handicapent certainement l'aménagement de lieux d'échange où les rôles de chacun auraient intérêt à être mieux compris autant dans leurs diverses possibilités que dans leurs limites.

Voir le jeune dans sa globalité

Amener à la réussite se traduit rapidement par la mobilisation des acteurs concernés par les problèmes d'un jeune autour de plans structurés pour lui offrir les meilleurs services. La bonne volonté du personnel et le désir d'y consacrer les efforts nécessaires sont généralement au rendez-vous. On souhaite que ces efforts portent fruit. Il faut cependant ne pas oublier que tout élève possède des ressources positives auxquelles il est essentiel de s'attarder dans la recherche de

solutions. Il ne faut pas perdre de vue la globalité de la personne et l'ensemble des forces qui l'animent ainsi que ses limites. S'attarder uniquement aux problèmes peut provoquer la démotivation du jeune ou celle des intervenants qui doutent alors du succès de leur contribution.

Persévérance scolaire

Entre l'accessibilité à l'école et l'accès à la réussite se trouve la persévérance scolaire. Elle est la pierre d'assise des efforts concertés du réseau scolaire, mais elle est aussi son talon d'Achille puisque trop de jeunes quittent avant la fin de leur parcours scolaire.

Le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec (rapport Ménard) a identifié une série d'actions qui devrait être menée pour augmenter la persévérance des jeunes jusqu'à leur réussite. La FCSQ a, pour sa part, lancé, en octobre 2008, une large mobilisation par des assises régionales consacrées à la persévérance et la réussite scolaires. On y a relevé de multiples exemples d'activités diverses entreprises localement en vue d'offrir un éventail généreux de solutions aux problèmes associés au décrochage scolaire. Une nomenclature de mesures porteuses a été colligée et diffusée à l'ensemble du réseau.

La ministre de l'Éducation a aussi convié tous les intervenants à une concertation en proposant des voies de réussite pour amener l'ensemble des jeunes à la diplomation et ultimement rehausser à 80 % ce taux. Mais elle signale aussi que les commissions scolaires et leurs établissements ne peuvent y arriver qu'avec le concours de l'ensemble de la communauté. À cet égard, il convient de rappeler que les dernières modifications à la Loi sur l'instruction publique ont confié formellement aux commissions scolaires la mission de « veiller à (...) la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population ». Il importe donc, maintenant, que tous les intervenants s'inscrivent dans ce mouvement majeur dont le leadership est assumé par les commissions scolaires.

Par ailleurs, certains encadrements constituent des freins à la persévérance. Ainsi, la rigueur des contrats de travail n'amène pas toujours la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de la clientèle. On peut en signaler ici quelques exemples.

Il arrive que certains jeunes soient référés à des centres spécialisés pour des difficultés diverses. Ils se retrouvent alors en milieu restreint, ils sont peu nombreux et bien encadrés. Quand le centre les juge aptes à reprendre un parcours régulier, ils retournent dans un milieu où ils se sentaient à l'étroit. Ils retrouvent alors la même réalité, à laquelle peut s'ajouter l'insuffisance de ressources d'accompagnement. Souvent, le jeune retourne à l'école dans les mêmes conditions, retrouve ses anciens réflexes et comportements ainsi que son désir de quitter l'école. On n'a pas pu lui offrir la possibilité de réintégrer l'école dans un petit groupe davantage organisé autour de son profil et l'inscrire dans une démarche progressive allant vers un rythme régulier ou un parcours différencié.

Des jeunes reviennent parfois à l'école par la formation professionnelle ou la formation générale des adultes. Leur retour est souvent dicté par leurs difficultés à trouver un emploi. Leur réinsertion au système scolaire est alors fragile et ces élèves manifestent plus souvent qu'autrement un besoin important d'accompagnement. Pourtant, trop souvent cet accompagnement n'est pas disponible.

Le travailleur désirant s'inscrire en formation pour maintenir ou rehausser son niveau de qualification se bute aussi aux limites structurelles de l'offre de services éducatifs. On dira qu'il faut un nombre minimal d'inscriptions pour offrir tel cours. On tiendra peu compte des heures limitées dont il dispose durant la semaine pour ajuster la durée de la formation (contexte de conciliation travail-famille-études, formation à temps partiel). Peu de moyens lui seront offerts en matière de formation en ligne ou de formation à distance.

Ces quelques exemples illustrent des obstacles rencontrés fréquemment et manifestent que l'éducation pour l'inclusion ne pourra se faire sans souplesse de l'organisation du travail et sans ressources supplémentaires afin d'adapter l'organisation scolaire.

Les règles de financement

Des initiatives multiples sont mises en œuvre pour sortir des sentiers battus dans la conception des offres de service aux jeunes et pour prendre sérieusement en compte les particularités des jeunes ayant des besoins spécifiques. Cependant, ces initiatives prennent généralement du temps à produire leurs fruits et nécessitent des investissements sur plusieurs années. Mais bien des décisions, en matière de financement, ne portent que sur de courtes périodes. Au lieu de proposer des modèles novateurs qui s'élaborent sur quelques années, on privilégiera alors des interventions plus timides et à court terme. Cette réalité observée sur le terrain empêche le développement de projets pédagogiques porteurs qui, nous en sommes convaincus, auraient des bienfaits sur l'intégration et l'inclusion.

QUESTION 2 :

En vous référant aux obstacles identifiés à la question 1, précisez sur quelles dimensions du système d'éducation il faudrait agir en priorité et comment?

Au regard des obstacles mentionnés à la question 1, la FCSQ cible quelques dimensions du système d'éducation qui mériteraient des interventions spécifiques.

Culture d'ouverture

Une éducation pour l'inclusion suppose une grande ouverture de l'organisation à son milieu. Les commissions scolaires sont conscientes des caractéristiques de leurs élèves qui nécessitent une attention particulière. Elles ont multiplié les activités de sensibilisation et de formation visant à apporter une plus grande attention au jeune et à ses besoins ainsi qu'à l'adaptation de l'activité éducative. Une culture d'ouverture à la différence s'installe progressivement chez les intervenants scolaires. Malheureusement, l'approche différenciée qui en résulte est aussi accompagnée, encore trop souvent, de demandes catégoriques qui laissent peu de place au dialogue. Ainsi, des parents veulent décider du type de service offert à leur enfant. Si ce service leur est refusé ou modifié, des recours sont alors entrepris pour obtenir gain de cause. Devant cet état de situation, des milieux ont, quant à eux, adopté une approche quasi dogmatique prônant l'intégration à tout prix.

Ces types de réaction ont des effets démobilisateurs sur le personnel scolaire. L'éducation pour l'inclusion ne peut être le mandat de l'école que si la société le veut et en assume les conditions de réalisation dont les premières sont l'ouverture d'esprit, l'analyse en profondeur de chaque situation et le développement de solutions adaptées.

Reddition de comptes des actes professionnels

Les commissions scolaires ont, depuis longtemps, opté pour la transparence et la reddition de comptes. La clientèle scolaire et l'ensemble du système scolaire sont d'ailleurs très exigeants en ces matières. Mais la reddition de comptes des organisations implique que le personnel soit partie prenante de cette démarche.

Les corps d'emploi ne sont pas tous régis par des ordres professionnels. Les professionnels et les techniciens du réseau scolaire devraient tous être interpellés de façon spécifique au partage d'une responsabilité collective en faveur de la réussite. L'ensemble du personnel doit ainsi se sentir imputable et responsable et agir en conséquence.

De plus, plusieurs chevauchements sont observés entre les divers ordres professionnels. Ainsi, certains gestes peuvent être posés par plusieurs professions. On a beaucoup travaillé, au cours des dernières années, à préciser les actes à réserver à chacune des professions. La FCSQ croit qu'il est temps de travailler à décloisonner davantage les aires d'interventions et à ainsi permettre une meilleure concertation et cohésion des intervenants.

Le rôle de l'enseignant

N'étant pas encadré par un ordre professionnel, le rôle de l'enseignant n'est défini que par les dispositions de la Loi sur l'instruction publique ou par la convention collective qui précise la fonction enseignante. Ces encadrements sont très timides au regard des obligations propres à la profession et des mécanismes de reddition de comptes présents chez les divers ordres professionnels. La FCSQ croit que des obligations claires de reddition de comptes des actes professionnels du personnel enseignant devraient être l'objet d'un encadrement approprié et que ces obligations ne devraient pas être balisées par les dispositions des conventions collectives, comme elles ne le sont d'ailleurs pour aucun autre ordre.

La FCSQ souhaite, de plus, qu'une réflexion large soit amorcée sur le rôle de l'enseignant. La réflexion du CSE pourra servir de déclencheur pour la remise en perspective de ce rôle au regard de l'adaptation de l'enseignement, de l'ouverture à la différence, de l'intégration de la diversité culturelle, de la recherche et du développement de la pratique pédagogique.

Valorisation de la profession enseignante

La profession enseignante n'a pas toujours bonne presse. Elle est encore, trop souvent, vue comme une voie facile de formation professionnelle. Le préjugé répandu affirme que beaucoup d'étudiants choisissent la voie de l'enseignement, les autres leur étant inaccessibles, parce que trop exigeantes ou trop contingentées. La FCSQ a toujours réclamé que les standards de formation du

personnel enseignant soient rigoureux, modernes et pertinents tant au niveau de la maîtrise des gestes pédagogiques, de l'acuité professionnelle à lire la réalité de la clientèle qui lui est confiée, que de la maîtrise et de l'adhésion aux divers outils d'intervention propres à la profession enseignante (relation maître-élève, compréhension des curriculums, des divers parcours, connaissance des approches pédagogiques, des complémentarités de rôles avec les autres intervenants, compréhension des diversités culturelles et réflexes intégrés de formation continue).

En ce sens, la FCSQ croit qu'il faut investir davantage d'efforts pour valoriser la profession enseignante, pour s'assurer d'attirer à la profession d'excellents candidats. De plus, des efforts doivent être faits pour signifier clairement dans l'opinion publique la valeur et l'importance de la contribution de la profession enseignante dans le parcours personnel, professionnel et social des jeunes.

Une meilleure définition du rôle de l'enseignant, une profession revalorisée, des obligations nouvelles en matière de reddition de comptes seraient des gages de succès de plus vers une éducation pour l'inclusion, mais il faudra aussi, pour y arriver, s'interroger sur le niveau de rémunération que le gouvernement est prêt à consentir.

Souplesse des encadrements

Un travail important a été amorcé avec l'ensemble des acteurs scolaires en vue d'adapter et bien centrer l'activité éducative sur l'apprenant et les conditions de sa réussite éducative. Le renouvellement des conventions collectives devrait être un moment propice à l'enrichissement de ce mouvement. Rappelons que l'organisation scolaire est tributaire d'un ensemble de règles qui ne souffrent pas d'exceptions (nombre d'élèves par groupe, règle de compensation pour dépassement des maxima, complexité des diverses conventions collectives ...). Il importe d'insister, et de manière très concrète dans les contrats de travail, sur la nécessité d'offrir aux jeunes ayant des difficultés, une très grande stabilité de ressources, sachant combien néfastes, particulièrement pour cette clientèle, peuvent être les changements d'intervenants. La clientèle ayant des besoins particuliers requiert des ressources stables, compétentes et engagées dans un processus de formation continue. De plus, la reconnaissance des compétences nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle devrait être considérée prioritaire parmi les divers critères d'affectation du personnel.

Il faut accentuer les formules d'alternance travail-études et développer de nouvelles modalités de formation à partir des possibilités offertes, notamment par le marché du travail et en tenant compte des possibilités proposées par les technologies de l'information et des communications, et miser fortement sur une concertation serrée.

La FCSQ est consciente de ces enjeux. Elle croit que de nouvelles marges de manœuvre doivent être consenties aux commissions scolaires qui ont la responsabilité d'offrir des services de qualité et d'assurer le respect de l'équité dans la distribution des ressources.

Stabilité du financement

Pour être en mesure de proposer à la clientèle des solutions adaptées à leur condition et qui sortent des sentiers battus, les commissions scolaires doivent être assurées d'un niveau suffisant de ressources et d'un financement stable, particulièrement en ce qui a trait aux ressources additionnelles consenties pour les élèves ayant des besoins particuliers. Identifier les meilleures ressources et recruter le meilleur personnel ne peuvent se faire qu'à partir de la pérennité du financement. Les commissions scolaires sont en mesure de faire les choix qui s'imposent si elles ne sont pas aux prises avec des aléas de financement. Il s'agit donc d'une condition essentielle à la mobilisation des ressources qui sauront se projeter vers l'avenir avec un minimum de confiance.

QUESTION 3 :

Êtes-vous d'avis que, dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, les actions en matière d'accès à la réussite éducative s'exercent en synergie avec les politiques, les programmes ou les mesures sociales des autres secteurs (santé, services sociaux, emploi, etc.)

Synergie interne ...

Bien des débats ont entouré la gouvernance des commissions scolaires, ses pouvoirs et ceux octroyés à l'école. À l'ombre de ces débats, les acteurs ont cependant investi des efforts importants pour définir des lieux efficaces de concertation sur les meilleurs moyens à développer pour répondre aux besoins des diverses clientèles. Les dernières modifications à la Loi sur l'instruction publique sont venues confirmer la synergie nécessaire à l'efficacité du système éducatif. Ainsi, si l'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier sa clientèle, la mission propre de la commission scolaire est enfin précisée autour de ses responsabilités de promotion de l'éducation publique, mais aussi, notamment, comme gardienne de la qualité des services et de la réussite scolaire.

Signalons ici que plusieurs réalisations ont été entreprises dans divers milieux afin de créer une meilleure synergie. Pensons à certains projets de dépistage précoce des difficultés dès le préscolaire. Par ailleurs, des écoles secondaires contactent individuellement, en août, les jeunes qui ne se présentent pas à l'école et cherchent à accompagner un retour en classe. D'autres développent des trousse de dépistage de décrocheurs potentiels. Des campagnes intensives de promotion de la formation professionnelle se font et de nouveaux parcours vers la réussite scolaire sont mieux expliqués. Plusieurs programmes particuliers sont offerts (cirque, hockey...), des programmes d'engagement de la collectivité (organismes, entreprises, parents, élèves) pour un meilleur équilibre études-travail ont été mis en place. Des programmes d'accompagnement spécifique pour les élèves issus de milieux défavorisés ont été offerts. Voilà quelques exemples des multiples projets qui ont mobilisé l'ensemble des acteurs du réseau scolaire en faveur de la persévérance scolaire.

Réseau et interréseaux

Des collaborations existent depuis toujours entre les réseaux, notamment entre celui de l'Éducation et celui de la Santé et des Services sociaux. Cependant, les mandats, les priorités et les intérêts des uns ne concordent pas toujours avec ceux des autres. Le travail en silo trop souvent observé au sein des équipes locales existe aussi clairement chez les ministères concernés, qui de plus ont leurs objectifs propres.

Les ententes de service entre les réseaux ont toujours cours et se font avec disponibilité et bonne volonté des parties. Le partage des ressources est possible. Le partage d'information est aussi présent et le partage d'expertise se fait, même si les protocoles d'intervention divergent parfois d'un réseau à l'autre. Bref, on fait du mieux que l'on peut dans les circonstances actuelles. Cependant, en contexte de ressources limitées, il importe que les objectifs de chacun des ministères et réseaux soient mieux compris et coordonnés pour se traduire ensuite en objectifs communs et efficaces.

Le milieu de l'emploi et l'école

Des initiatives locales ont permis des ententes avec les entreprises qui embauchent des élèves. On dit dans ces milieux que de travailler un certain nombre d'heures par semaine peut être acceptable pour le jeune, mais que de travailler davantage est problématique, ce que confirme d'ailleurs la recherche. On a observé qu'une compréhension commune des effets du travail rémunéré sur le rendement scolaire et l'établissement de balises convenues pour limiter ces heures de travail rémunéré, conditionnaient positivement le succès scolaire. La FCSQ croit que cette réflexion doit être soutenue et doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau.

Le milieu de l'emploi demande cependant d'accroître les lieux de concertation et de recherche de solutions aux problèmes communs. Ainsi, on signale des difficultés toujours sérieuses en matière de reconnaissance des acquis des travailleurs locaux et immigrants. On parle aussi d'apporter des aménagements à la formation de base. Le milieu de l'emploi souhaite que la formation de base en français et en mathématique utilise davantage les situations d'apprentissage en lien avec le monde du travail. Ainsi, par exemple, lire des textes de santé,

sécurité au travail serait un stimulant à l'apprentissage du français pour un élève de soudure. Des efforts additionnels en matière d'adaptation des modes d'enseignement aux divers parcours et aux divers rythmes d'apprentissage seraient souhaitables.

QUESTION 4 :

Dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, comment peut-on permettre aux familles et aux membres de la société civile de participer et de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion?

L'inclusion (ou l'intégration) inquiète

Les concepts d'inclusion et d'intégration se complètent. Cependant, s'ils sont différents, ils sont objets de perception et les perceptions actuelles pourraient être contre-productives. Ainsi, si les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage réclament, parfois avec insistance, l'intégration de leur enfant en classe régulière, à l'opposé certains syndicats s'indignent de ce qu'ils qualifient d'intégration sauvage ayant des effets dévastateurs sur l'ensemble des élèves. Le discours sur l'intégration est un discours complexe qui fait appel à la nuance et au jugement professionnel et chaque situation est alors un cas d'espèce.

A entendre certains détracteurs de l'intégration, on pourrait croire que la classe régulière ne devrait être composée que d'élèves calmes et autonomes, à qui il n'arrivera jamais de difficulté temporaire d'ordre personnel, familial ou économique.

Devant ces constats, la FCSQ croit qu'il faut profiter de la réflexion du CSE sur l'Éducation pour l'inclusion, pour réinventer le discours entourant les voies privilégiées et diversifiées de service à offrir aux clientèles ayant des besoins particuliers. Depuis quelques années, on affirme que tout élève peut bénéficier d'un plan d'intervention adapté sans pour autant être considéré handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il ne sera alors jamais question de le considérer comme un élève « intégré » en classe régulière. Des prémisses sont donc déjà en place pour accentuer cette réflexion et mettre en lumière la nécessité de bien distinguer les difficultés temporaires et les problèmes permanents. Plusieurs des propositions suggérées précédemment (revalorisation de la profession enseignante, meilleure définition du rôle de l'enseignant, plus grande stabilité et marge de manœuvre des moyens locaux d'intervention...) permettront d'amener des débats locaux sur l'adaptation des stratégies pédagogiques à la clientèle propre à chaque milieu.

Dans cette perspective, les forums de développement d'expertise et d'échange à l'école seront des lieux propices pour approfondir, discuter et convenir des mandats que l'école se donne et les moyens qu'elle doit privilégier pour amener sa clientèle à la réussite.

Des limites au service disponible

Si les organisations scolaires disposent du minimum de ressources pour répondre aux besoins de leur clientèle, il serait exagéré de prétendre qu'elles ont les ressources suffisantes et l'expertise requise pour répondre à tous les besoins exprimés. On demande aussi beaucoup aux écoles. On leur demande parfois de faire l'impossible. On retrouve beaucoup d'élèves en difficulté intégrés en classe ordinaire. Dans certains cas, des enseignants témoignent d'un manque de soutien pour bien gérer cette intégration.

La commission scolaire et l'école sont parfois aux prises avec des groupes de pression et des demandes individuelles très insistantes qui réclament l'intégration à tout prix et des mesures de sécurité et d'accompagnement lourdes. Y répondre suppose parfois l'investissement de sommes importantes. Dans ce contexte, tous sont pour la vertu, mais on peut en oublier parfois le bien collectif en se centrant uniquement sur le bien particulier. Les commissions scolaires ont les outils nécessaires pour bien exercer leur jugement dans ces situations. Cependant, malgré les limites claires des milieux les tribunaux sont souvent interpellés, la Fédération croit qu'une réflexion s'impose concernant les besoins particuliers de certains élèves et l'intérêt collectif de la clientèle.

Encourager et développer la recherche en éducation

On a mentionné plus haut l'importance de faire de la formation du personnel enseignant une formation universitaire de haut niveau, avec ses exigences de performance et de rigueur. La FCSQ croit qu'il faut plus que l'assurance d'un enseignement sérieux et une bonne préparation professionnelle. Les récentes décennies ont été riches en découvertes en matière de fonctionnement du cerveau, de méthode et d'outils d'apprentissage. Il apparaît clairement que l'éducation est une science en développement et que le nombre de chantiers à explorer et à documenter en ce domaine est encore très vaste. Au-delà de la

recherche elle-même, la vulgarisation et la diffusion de celle-ci sont primordiales afin d'influencer les pratiques éducatives. Il faut mettre davantage d'emphasis sur la recherche afin de s'assurer que les gestes posés soient les bons et qu'ils soient posés dans les bonnes situations.

CONCLUSION

L'école publique a grandement évolué au cours des dernières décennies. La FCSQ a participé à son évolution et s'est résolument inscrite en faveur des mesures spécifiques visant à donner des chances égales à tous de parvenir à la réussite scolaire et à la réussite éducative.

Elle a aussi participé pleinement aux efforts déployés en vue de permettre l'intégration en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cependant, elle en a signalé les limites et maintient sa préoccupation à l'égard d'une intégration dosée résultant d'une évaluation de chaque situation et tenant compte des ressources disponibles dans le milieu.

La présente réflexion du CSE apporte une dimension nouvelle à ce débat. L'éducation pour l'inclusion veut s'adapter à la diversité des apprenants et de leurs besoins. La FCSQ souscrit à cette approche et recommande au CSE des pistes qu'elle juge incontournables en vue d'un meilleur accès à l'éducation et à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion :

- Une formation adéquate et suffisante lors de la formation initiale;
- Le développement d'une culture d'ouverture à la différence;
- Des modèles d'intervention pédagogique davantage personnalisés avec un niveau de ressources adéquat et un financement stable et suffisant;
- Une valorisation de la profession enseignante accompagnée d'une meilleure définition du rôle de l'enseignant et d'obligations nouvelles en matière de reddition de comptes;
- Des encadrements d'organisation de services et du travail plus souples et plus adaptés aux besoins de la clientèle;
- La mise en place de lieux efficaces de concertation intra et interréseaux, de même que de nouveaux lieux de concertation entre les ministères pour le développement de cibles et d'objectifs communs;
- L'encouragement et le développement de la recherche en éducation.

Par ailleurs, la FCSQ partage les préoccupations dont fait aussi état le Conseil supérieur dans son cadre d'analyse, quand il rappelle la nécessité de passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre, de l'exigence d'avoir recours à du personnel de plus en plus qualifié, et quand il s'inquiète des constats troublants en matière de décrochage et de difficultés scolaires des garçons. Ces sujets ont été et demeurent au cœur des orientations stratégiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec.